



Campagne
2024

Soutenez nous avec le versement
de la Taxe d'Apprentissage

LYCÉE MARIUS BOUVIER



Vous êtes des partenaires privilégiés dans le parcours de formation de nos élèves et nous vous en remercions.

Vous pouvez aujourd'hui désigner notre établissement comme bénéficiaire de ce solde !

Notre lycée prépare ses élèves aux diplômes des formations du CAP au BTS dans les métiers de l'industrie et du bâtiment (maintenance industrielle, électrotechnique, menuiserie), ainsi que des services (métiers de la sécurité). Nous proposons nos formations aussi bien en initial qu'en apprentissage ou en formation continue.

Cette taxe est utilisée pour offrir à nos lycéens, nos apprentis et nos adultes des formations de qualité, adaptées aux besoins sans cesse changeants du marché du travail. C'est une ressource indispensable pour l'achat d'équipements pédagogiques innovants, pour l'entretien et le suivi du parc machines, pour la participation aux projets pédagogiques et la formation en milieu professionnel, pour l'intervention de différents acteurs, pour la visite d'entreprises, pour des actions pédagogiques extérieures et l'accompagnement ainsi que le suivi des lycéens sur leur lieu de travail.

Merci pour votre contribution qui permettra à nos élèves d'appréhender au mieux les emplois de demain !

1 SOLTÉA



Connectez-vous sur le site Internet SOLTéA
<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>



3 CAISSE DES DÉPÔTS

La caisse des dépôts se charge de collecter et de reverser les fonds au lycée via votre déclaration sociale nominative (DSN)



2 RECHERCHER

Lycée Professionnel Marius bouvier
Siret : 19070031000013
UAI/RNE : 0070031w

69 ROUTE DE LAMASTRE - 07300 TOURNON / RHÔNE

☎ 04 75 07 86 50

✉ ca.0070031w@ac-grenoble.fr